

ordonnèrent l'arrestation immédiate des signataires, déférant ceux-ci à « la Commission de justice populaire séante à Ville-Affranchie ci-devant Lyon. »

A peine arrivés à la prison de Roanne (5), les administrateurs du Puy-de-Dôme y furent bientôt rejoints par l'ancien constituant Huguet (de Billom), Dijon de Saint-Mayard (6), ancien avocat général à la Cour des aides, et plusieurs autres citoyens arrêtés sous la vague inculpation de fédératisme, sur la dénonciation de François Rouillon, juge de la Commission de justice populaire, Auvergnat lui aussi, qui se distinguait alors par son ardeur à signaler des victimes aux autorités révolutionnaires.

L'heure de la comparution des accusés devant la Commission de justice approchait. Chaque matin les administrateurs du Puy-de-Dôme assistaient à la scène terrible du tableau de Muller, l'*Appel des condamnés*, et chacun pouvait se dire comme le poète André Chénier :

Peut-être est-ce bientôt mon tour!...

Tout espoir semblait interdit aux suspects. C'était comp-

« Cela était vrai, ajoute l'historien de *Dulaure*. Hélas! qu'importe aux victimes de devoir la mort à la faiblesse ou à l'exaltation! La faiblesse n'est souvent pas moins meurtrière que la méchanceté. Maignet n'eût pas le courage de préférer l'impopularité ou la mort à la complicité des crimes dont le souvenir l'oppressa jusqu'à la fin de sa vie. Cruel par nature, non. Mais terroriste par peur. »

(5) On sait que l'on désigne encore de ce nom à Lyon la prison attenante au Palais de justice.

(6) Dijon de Saint-Mayard fut condamné à mort et exécuté à Lyon, dans une journée de soixante-sept victimes. Huguet fut relâché à la demande du corps municipal de sa ville natale.